City Pro
Professionnels de Formation

Programme de Formation

ARI – APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne appelée à porter un Appareil Respiratoire Isolant autonome à circuit ouvert.

PRÉ-REQUIS

Maîtrise orale et écrite de la langue française.
Avoir 18 ans.

DURÉE

3,5 Heures

TARIF

Groupe (uniquement) : 560 € HT

CALENDRIER

Pour l'organisation d'une session, nous consulter.

LIEU ET ORGANISATION

En entreprise ou au sein de nos centres CITY PRO.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

En présentiel.
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
Organisation par ateliers pédagogiques, selon le référentiel en vigueur.
Matériel pédagogique adapté pour une mise en situation réelle.
Formateurs professionnels.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation réalisée à la fin de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée.
Attestation de stage.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.
Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

CONTEXTE

Arrêté du 10 décembre 2007 - Arrêté du 19 mars 1993 art. 1 et 2

« […] doivent avoir fait l'objet, depuis moins de douze mois au moment de leur utilisation, de la vérification générale périodique :

- appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ;

- appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile… Cette vérification concerne en particulier :

  - la source d'oxygène et l'étanchéité des appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ;

  - la source d'oxygène, l'étanchéité et l'efficacité de la protection des appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile. »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Familiariser le personnel désigné au port de l'appareil respiratoire isolant.
- Créer le réflexe de la protection respiratoire.
- Savoir intervenir en atmosphère toxique.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THEORIQUE (2H minimum)

Réglementation :
- Devoir et responsabilité de chacun
- Les peines en cas d'accident du travail
- Réglementation relative aux appareils respiratoires isolant.
- Conditions relatives au port des appareils respiratoires isolant

Risques et fonctionnement :
- Présentation du processus d'intoxication
- Risque présenté par les milieux chimiques, pétrochimiques, hyperbare…
- Descriptif de l'ARI
- Fonctionnement de l'ARI
- Mise en place et essai

Incident ou accident :
- Notions de secourisme
- Enceintes confinées et/ou exiguës

MISE EN SITUATION PRATIQUE (1H minimum)

- Contrôle de l'ARI
- Mise en place du masque
- Essai d'étanchéité
- Essai de fonctionnement de la soupape
- Vérification du sifflet d'alerte
- Parcours avec effort et prise pouls
- 10 flexions avec prise de la consommation
- Prise de pouls avant-après l'effort et après récupération calcul de consommation
- Parcours en montée et descente échelle à crinoline ou d'échafaudage

EVALUATION (30 minutes minimum)
Questionnaire théorique et évaluation pratique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :
Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info